



*Syndicat des Médecins d'Eure et Loir*

✉ Danou  
31 janvier 2017

## appel cotisation 2017

Cher (e) s Ami (e) s,

La fin Janvier est proche, mais il n'est pas trop tard pour vous renouveler mes sincères meilleurs vœux pour 2017.

Année décisive pour la médecine libérale Française car année présidentielle. Grâce à la CSMF et à son engagement, la santé est aujourd'hui dans le débat politique et dans les programmes des prétendants au poste de Président de notre République.

Il nous faudra encore batailler avant et après les élections pour que vive la médecine libérale quelle que soit votre spécialité. La santé reste la préoccupation majeure de la population.

Pour cela votre syndicat a besoin de vous, nous avons besoin de vos cotisations pour exister et pour vous représenter.

Voici donc pour cette année le montant des cotisations 2017 :



## Cotisation 2017

**Cotisation pleine : ..... 420 €**

1<sup>ère</sup> année d'installation : 180 €      2<sup>ème</sup> année d'installation : 200 €  
Conjoint d'un couple cotisant : 260 €      médecin retraité : 150 €

### (Cotisation déductible fiscalement)

Un reçu justificatif de règlement vous sera adressé ainsi qu'un numéro d'adhérent pour l'accès à l'ensemble des services de la CSMF.

- Par chèque bancaire à l'ordre de la **CSMF28**  
Dr Philippe BODARD 16 Rue Danièle Casanova 28000 Chartres
- Par virement direct sur internet : FR76 1870 7000 0100 1190 0129 353

**Cette année vous avez la possibilité de payer directement en ligne en vous connectant au site de la CSMF : [http://www.csmf.org/csmf\\_paiement\\_cotisations](http://www.csmf.org/csmf_paiement_cotisations)**

Nouveau Trésorier : Philippe BODARD (Dermatologue)  
16 Rue Danièle Casanova 28000 Chartres  
Tel : 06 87 61 77 25

Je sais pouvoir compter sur vous.

Amitiés

**Gérald GALLIOT**

**Président**

gerald.galliot@neuf.fr  
0603450263

